

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MARS 2017

Le quinze mars deux mille dix-sept à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Martin-d'Hères (Isère), convoqué par M. le Maire en date du 9 mars 2017, s'est assemblé en séance publique au lieu de ses séances, sous la présidence de M. David QUEIROS,

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 39.

Présents :

M. David QUEIROS, Mme Michelle VEYRET, M. Giovanni CUPANI, Mme Cosima VACCA, M. Brahim CHERAA, M. Krisof DOMENECH, Mme Nathalie LUCI, M. Jérôme RUBES, Mme Monique DENADJI, Mme Houriya ZITOUNI, Mme Marie-Christine LAGHROUR, M. Franck CLET, M. Alain SEGURA, Mme Diana KDOUH, M. Fabien SPUHLER, M. Christophe BRESSON, M. Thierry SEMANAZ, M. Ahmed MEITE, Mme Mitra REZAI, M. Abdallah SHAIK, Mme Maryvonne BELLEMIN, M. Mohammed HESNI, Mme Agnès SECHER, Mme Nathalie PUYGRENIER, M. Pierre GUIDI, M. Abdellaziz GUESMI, Mme Denise FAIVRE, M. Georges OUDJAUDI, Mme Nora WAZIZI, M. Philippe CHARLOT, Mme Claudette CARRILLO, M. Hervé MARGUET, M. Jean-Charles COLAS-ROY, M. Mohamed GAFSI, Mme Agnès BUSCAYRET-MASSOL, Mme Asra WASSFI et M. Xavier DENIZOT.

Absents :

M. Kristof DOMENECH (pour le vote des délibérations n°4 et 5), Mme Monique DENADJI (pour le vote de la délibération n°4), Mme Houriya ZITOUNI (pour le vote des délibérations n°4 et 5), M. Georges OUDJAUDI (pour le vote de la délibération n°4), Mme Nora WAZIZI (pour le vote des délibérations n°4 et 5).

Pouvoir :

M. Brahim CHERAA a donné pouvoir à Mme Michelle VEYRET (pour le vote des délibérations n°1 et n°4 à 19), M. Jérôme RUBES a donné pouvoir à M. Franck CLET (pour le vote des délibérations n°4 à 9), M. Abdallah SHAIK a donné pouvoir à M. Ahmed MEITE (pour le vote des délibérations n°21 à 25), M. Thierry SEMANAZ a donné pouvoir à Mme Monique DENADJI (pour le vote des délibérations n°24 et 25), Mme Marie-Lou HEMMERY a donné pouvoir à Mme Marie-Christine LAGHROUR, Mme Armelle JEAN a donné pouvoir à M. Pierre GUIDI, Mme Noza WAZIZI a donné pouvoir à M. Georges OUDJAUDI (pour le vote des délibérations n°22 à 25).

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Diana KDOUH ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Indemnité de conseil 2016 allouée au Comptable public.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

FIXE

L'indemnité au Trésorier Principal, M. Philippe Vasseur, à 50% de l'indemnité maximum pouvant être attribuée, soit 3 631,54 € bruts ou 3 309,79 € nets de cotisations pour l'année 2016.

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

2. Vote des taux d'imposition pour l'année 2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De ne pas faire évoluer les taux d'imposition.

En conséquence, les taux d'imposition 2017 sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	20,08 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	40,04 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	92,80 %

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 contre Couleurs SMH
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens
2 contre Les Républicains*

3. Mandat spécial - Déplacement à Strasbourg les 24 et 25 février 2017 - Jérôme RUBES – Rencontre entre jeunes et élus locaux.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DECIDE

De conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- Déplacement à Strasbourg les 24 et 25 février 2017 - Jérôme RUBES – Rencontre entre jeunes et élus locaux.

DECIDE

De procéder ainsi au remboursement des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration afférents à ces missions sur présentation des justificatifs selon les enveloppes suivantes :

- déplacement à Strasbourg les 24 et 25 février 2017 : 60,00 € pour les frais d'hébergement, 30,50 € pour les frais de restauration et 147,40 € pour les frais de transport.

*Adoptée : 34 voix pour
27 pour Majorité
1 abstention Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 contre Alternative du Centre et des Citoyens*

4. Remboursement des frais de transport et de séjours des élu(e)s.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DÉCIDE

ARTICLE 1

De verser des indemnités de repas lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation dans le cadre d'une réunion d'instance ou d'organisme pour le repas du midi et du soir, sur production de justificatifs, soit sur la base du forfait de 15,25 euros, cela ne s'applique pas si le repas est prévu par l'organisme, soit sur la base des frais réels uniquement en cas de présentation des factures détaillées et sans que cela conduise à rembourser une somme supérieure à celle qui a été effectivement engagée.

ARTICLE 2

De verser des indemnités d'hébergement, chambre et petit déjeuner, lorsque l'élu est en stage (formation, colloque, séminaire) ou en représentation sur production de justificatifs, soit sur la base du forfait de 60 euros, cela ne s'applique pas si l'hébergement est pris en charge par l'organisme ou sur la base des frais réels uniquement en cas de présentation des factures détaillées et sans que cela conduise à rembourser une somme supérieure à celle qui a été effectivement engagée.

ARTICLE 3

Les frais de transport seront pris en charge sur présentation d'état de frais auquel l'élu joint les factures qu'il a acquittées, précise son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et retour ou donnent lieu à un remboursement forfaitaire.

ARTICLE 4

Le remboursement des frais relevant de la mission reste subordonné à un ordre de mission de l'ordonnateur.

DIT

Que les dépenses en résultant seront imputées au budget de fonctionnement de la ville.

*Adoptée : 30 voix pour
24 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
5 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens*

5. Créations et suppressions de postes.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

DEMANDE

BUDGET VILLE EMPLOIS PERMANENTS

Direction Générale Adjointe Ressources			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade : adjoint administratif principal de 2ème classe, indices bruts 351 à 479)	Poste supprimé, mise en place de l'organigramme cible, Comité Technique 4 juillet 2016	Direction des Finances Service exécution et qualité comptable

Direction Générale Adjointe Services à la Population			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des ingénieurs (grade ingénieur principal, indices bruts 379 à 801)	Poste supprimé suite Comité Technique 13 février 2017	Direction Générale Adjointe Services à la Population

Direction Générale Adjointe des Services Techniques			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques (grade : adjoint technique, indices bruts de 347 à 407)	Poste supprimé suite au comité technique du 03 mai 2016 (transfert à la Métro)	Service espaces verts
1 poste relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale (grade : gardien, indices bruts de 347 à 407)		Poste créé suite Comité Technique 13 février 2017	

Direction Générale Adjointe Développement Urbain			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
	1 poste relevant du cadre d'emplois des animateurs (grade : animateur principal de 2ème classe, indices bruts de 442 à 701)	Poste supprimé suite Comité Technique 13 février 2017	GUSP
1 poste à temps non complet 17,5/35 ^{ème} relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade : adjoint administratif, indices bruts 347 à 407)	1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade : adjoint administratif, indices bruts 347 à 407)	Poste créé suite au Comité technique du 13 février 2017 (mise en conformité de l'état des postes suite à la création du budget annexe Mon Ciné)	Formalités administratives, accueil central

**BUDGET ANNEXE MON CINÉ
EMPLOIS PERMANENTS**

Direction Générale Adjointe Services à la Population			
Création(s) de postes	Suppression(s) de postes	Nature de l'opération	Service
1 poste à temps non complet 17,5/35 ^{ème} relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs (grade : adjoint administratif, indices bruts 347 à 407)		Poste créé suite au Comité technique du 13 février 2017 (mise en conformité de l'état des postes suite à la création du budget annexe Mon Ciné)	Direction des Affaires Culturelles Mon Ciné

*Adoptée : 32 voix pour
25 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
6 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens*

6. Demande de subvention auprès du fonds national de prévention de la CNRACL pour l'évaluation des risques professionnels et la réalisation du Document Unique : Autorisation donnée à M. le maire de signer la demande d'aide financière.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à solliciter une aide financière pour cette opération auprès du Fonds National de Prévention et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

7. Convention de mise à disposition d'un agent entre le CCAS et la Ville de Saint-Martin-d'Hères : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention correspondante.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Martin-d'Hères concernant la mise à disposition de Mme BRICHET BILLET.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention sus-mentionnée.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

8. Métropole grenobloise : Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention de mise à disposition de biens immobiliers entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Métropole pour l'exercice de la compétence voirie.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de mise à disposition de biens immobiliers entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Métropole pour l'exercice de la compétence voirie.

AUTORISE

M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à finaliser et à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

9. Métropole grenobloise : Autorisation donnée à M. le Maire de signer une convention de mise à disposition de biens immobiliers entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Métropole pour l'exercice de la compétence eau.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention de mise à disposition de biens immobiliers entre la ville de Saint-Martin-d'Hères et la Métropole pour l'exercice de la compétence eau.

AUTORISE

M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à finaliser et à signer cette convention.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

10. Marchés publics : Recensement économique des marchés conclus dans l'année 2016.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

PREND ACTE

Du recensement économique des marchés conclus dans l'année 2016 en application de l'article 133 du code des marchés publics.

11. Travaux d'installation de cloisons, faux-plafonds et blocs portes : Autorisation donnée à M. le Maire de signer un marché avec l'entreprise Lambda Isolation.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer le marché concernant des travaux d'installation de cloisons, faux-plafonds et blocs, pour un montant de marché minimum de 40 000 € H.T et un montant maximum de 120 000 € H.T. avec l'entreprise Lambda Isolation, domiciliée 1 Docteur Schweitzer 38180 Seyssins.

DIT

Que le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 1 an.

Que les dépenses correspondantes seront imputées sur diverses imputations du budget principal et des budgets annexes.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

12. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°5 au marché n°15-048-02 passé avec la société SEBB.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°5 au marché n°15-048-02 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°2, pour un montant en moins-value de - 23 134,50 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°5 au marché passé avec la société SEBB, domiciliée 1, rue du Pré Ruffier à Saint-Martin-d'Hères.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

13. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°15-048-03 passé avec la société SOCOMA.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°2 au marché n°15-048-03 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°3, pour un montant en plus-value de 5 676,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°2 au marché passé avec la société SOCOMA, domiciliée Z.I les Granges 43110 Aurec sur Loire.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

14. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°4 au marché n°15-048-05 passé avec le groupement d'entreprises Avenir Bois, Savignon et Iterm.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°4 au marché n°15-048-05 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°5, pour un montant en plus-value de + 9 981,67 € HT.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°4 au marché passé avec la société Avenir Bois (mandataire), domiciliée 38, rue du Levant 38450 Vif.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

15. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 au marché n°15-048-06 passé avec la société Immat.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°2 au marché n°15-048-06 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°6, pour un montant en plus-value de – 6 650,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°2 au marché passé avec la société IMMOBAT, domiciliée 732, avenue Aristide Briand 38220 Vizille.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

16. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°3 au marché n°15-048-07 passé avec la société Laye.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°3 au marché n°15-048-07 relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°7, pour un montant en plus-value de + 4 185,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°3 au marché passé avec la société Laye, domiciliée 6, rue des Iles – Z.I - 38420 Domène.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

17. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°15-048-08 passé avec la société Dauphiné Menuiserie.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°15-048-08 relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°8, pour un montant en moins-value de – 18 544,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société Dauphiné Menuiserie, domiciliée 5/7, rue de la Paix 38130 Echirolles.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

18. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°15-048-12 passé avec la société Christian Fay.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°1 au marché n°15-048-12 relatif aux travaux de réhabilitation et extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°12, pour un montant en plus-value de + 3 750,00 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché passé avec la société Christian Fay, domiciliée 12/14, place B.Palassy 38320 Poisat.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

*Adoptée : 35 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

19. Travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse : Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°3 au marché n°15-048-14 passé avec la société Snef.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

L'avenant n°3 au marché n°15-048-14 relatif aux travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire et de la restauration du groupe scolaire Henri Barbusse – lot n°14, pour un montant en plus-value de + 15 610,41 € H.T.

AUTORISE

M. le Maire à signer ledit avenant n°2 au marché passé avec la société Snef, domiciliée Z.I. Centr'Alp – 178, route Mayoussard – 38430 Moirans.

DIT

Que la dépense sera imputée sur l'opération.

Adoptée : 35 voix pour

*27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 abstention Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

20. Création d'une cuisine équipée pour la restauration à l'Espace Culturel René Proby : Autorisation donnée à M. le Maire de déposer une autorisation d'urbanisme.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'une cuisine équipée pour la restauration à l'Espace Culturel René Proby.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

21. Convention Intercommunale d'Attribution : Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'application des objectifs d'attribution territorialisés et de gestion du contingent de logement métropolitain.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention d'application des objectifs d'attribution territorialisés et de gestion du contingent métropolitain.

*Adoptée : 37 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 pour Couleurs SMH
2 pour Les Républicains
2 abstention Alternative du Centre et des Citoyens*

22. Plan Partenarial de Gestion de la Demande : Autorisation donnée à M. le Maire de signer le protocole d'expérimentation de la location active sur le territoire métropolitain en 2017.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

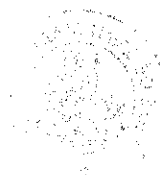
AUTORISE

M. le Maire à signer le protocole d'expérimentation de la location active sur le territoire métropolitain en 2017.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

23. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention entre la ville et le Syndicat Apicole Dauphinois sur la mise en place et la gestion du rucher familial sur le site du couvent des Minimes : Approbation du règlement intérieur relatif au fonctionnement du rucher familial sur le site du couvent des Minimes.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**



APPROUVE

La mise en service d'un rucher familial sur le site du «couvent des Minimes » composé de 9 ruches gérées par convention par le Syndicat Apicole Dauphinois et son règlement intérieur.

AUTORISE

M. le Maire à signer la dite-convention.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

24. Autorisation donnée à M. le Maire de signer avec le CCAS de Saint-Martin-d'Hères, la convention qui définit et encadre les modalités de reversement des frais de vacances des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

APPROUVE

La convention qui définit et encadre les modalités de remboursement des vacances du CCAS à la Ville.

AUTORISE

M. le Maire à signer la dite convention correspondante pour la période du 1er novembre 2016 au 31 juillet 2017.

DIT

Que le règlement de ces vacances sera effectué selon les règles de la comptabilité publique, par mandat administratif sur présentation d'une facture détaillée établie par la Ville, une fois la prestation réalisée.

Adoptée à l'unanimité : 39 voix pour

25. Modification de la composition de la Commission Ressources et Moyens.

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré**

DESIGNE

Mme Maryvonne BELLEMIN au sein de la commission Ressources et moyens (en remplacement de M. Abdallah SHAIEK).

*Adoptée : 28 voix pour
27 pour Majorité
1 pour Conseiller municipal Indépendant
7 NPPPV Couleurs SMH
2 NPPPV Les Républicains
2 NPPPV Alternative du Centre et des Citoyens*

Signature du secrétaire de la séance du
Conseil Municipal du 15 mars 2017 :

Mme Diana KDOUH

Pour le Maire,
Diana KDOUH
Conseillère déléguée,

